

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 27 JANVIER 2025**

**Objet : Motion Key Labs**

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'université, et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu la motion proposée en séance ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre d'approuver la motion proposée :

**Motion :**

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre, réunis le lundi 27 janvier 2025, souhaitent exprimer leur opposition au projet de *Key Labs*, récemment annoncé par M. Antoine Petit, président-directeur général du CNRS.

Ils et elles déplorent notamment la manière dont la préfiguration des *Key Labs* est décidée sans concertation ni avec les UMR, ni avec les établissements universitaires.

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre souhaitent également alerter sur les effets délétères que ce projet impliquerait concernant les orientations de recherche et l'équilibre entre les laboratoires de l'Université comme au niveau national. Elles et ils s'opposent à la hiérarchisation et mise en concurrence entre ces laboratoires, lesquelles sont contraires à la coopération indispensable aux avancées scientifiques. La stratégie engagée par M. Antoine Petit repose sur une vision à court terme des politiques publiques et des ambitions de la recherche.

Pour toutes ces raisons, les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre s'associent à la mobilisation de la communauté universitaire et scientifique contre le projet de *Key Labs*. Ils et elles en demandent l'abandon immédiat.

**Article unique :**

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, la motion proposée et amendée en séance.

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 3

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 27 JANVIER 2025**

**Objet : Suspension de l'activité de l'Université sur le réseau social « X »**

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'Université Paris Nanterre, et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration de donner un avis sur la suspension de l'activité de l'établissement sur le réseau social « X » (anciennement twitter) ;

Après en avoir délibéré :

**Article unique :**

Le conseil d'administration émet un avis favorable à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, à la suspension de l'activité de l'université sur le réseau social « X » (anciennement twitter).

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 4

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 27 JANVIER 2025**

**Objet : Approbation d'un marché public n°2024-013 ayant pour objet les prestations de reliures mécanisées, renforcement de couverture et équipement sur les collections de l'Université Paris Nanterre**

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'Université Paris Nanterre, et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu le marché public ci-dessous ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver le marché public n°2024-013 passé en procédure formalisée (AOO) et ayant pour objet les prestations de reliures mécanisées, renforcement de couverture et équipement sur les collections de l'Université Paris Nanterre ;

Après en avoir délibéré :

**Article unique :**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, le marché n°2024-013 passé en procédure formalisée (AOO) et ayant pour objet les prestations de reliures mécanisées, renforcement de couverture et équipement sur les collections de l'Université Paris Nanterre.

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 4

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 27 JANVIER 2025**

**Objet : Droits de scolarité formation initiale et continue 2025-2026**

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu les projets de brochures des droits de scolarité en formation initiale et continue pour l'année universitaire 2025-2026 ;
- Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 20 janvier 2025 ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver la brochure des droits de scolarité en formation initiale et continue pour l'année universitaire 2025-2026 ;

Après en avoir délibéré :

**Article unique :**

Le conseil d'administration approuve à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, la brochure des droits de scolarité en formation initiale et continue pour l'année universitaire 2025-2026.

Nombre de membres en exercice : 36

Pour : 19

Contre : 3

Abstentions : 10

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 27 JANVIER 2025**

**Objet : Brochure tarifaire d'occupation des locaux et autres tarifs**

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu le projet de brochure tarifaire d'occupation des locaux et les autres tarifs ;
- Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 20 janvier 2025 ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver la brochure tarifaire d'occupation des locaux et les autres tarifs ;

Après en avoir délibéré :

**Article unique :**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, la brochure tarifaire d'occupation des locaux et les autres tarifs.

Nombre de membres en exercice : 36

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 12

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 27 JANVIER 2025**

**Objet : Délibération générale n°2025-3 relative aux admissions en Master 2 subordonnées à l'examen du dossier du candidat, critères de recrutement et capacités d'accueil ;**

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'Université Paris Nanterre, et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu la délibération générale n°2024-560 relative aux admissions en première année de master subordonnées à l'examen du dossier du candidat, critères de recrutement et capacités d'accueil pour l'année universitaire 2025-2026 approuvée par le conseil d'administration du 16 décembre 2024 ;
- Vu le projet de délibération n°2025-3 relative aux admissions en deuxième année de Master subordonnées à l'examen du candidat, les critères de recrutement et capacités d'accueil pour l'année universitaire 2025-2026 ;
- Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 20 janvier 2025 ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver la délibération générale n°2024-560 relative aux admissions en deuxième année de Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat, critères de recrutement et capacités d'accueil pour l'année universitaire 2025-2026 ;

Après en avoir délibéré :

**Article unique :**

Le conseil d'administration approuve à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, la délibération générale n°2025/0003 relative aux admissions en deuxième année de Master subordonnées à l'examen du dossier du candidat, les critères de recrutement et capacités d'accueil pour l'année universitaire 2025-2026.

Nombre de membres en exercice : 36

Pour : 17

Contre : 4

Abstentions : 11

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 27 JANVIER 2025**

**Objet : Subventions proposées par la Commission d'Aide aux Projets Etudiants (CAPE) du 15 janvier 2025**

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu le projet de subventions aux associations étudiantes présenté par la commission d'aide aux projets étudiants, et notamment le projet n°6 YSTER X RASOWSKY ;
- Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 20 janvier 2025 ;

Considérant qu'il revient à la commission d'émettre un avis sur les subventions proposées par la CAPE, n'entrant pas dans le champ de la délégation de compétence du conseil d'administration à la présidente de l'université n°2024-146 ;

Après en avoir délibéré :

**Article unique :**

Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, à la subvention du projet N°6 « YSTER X RASOWSKY » pour la somme de 2 478 euros.

Nombre des membres en exercice : 36

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 9

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 27 JANVIER 2025**

**Objet : Approbation des conventions**

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver les conventions suivantes :

**• Convention de recherche**

- CV 2024-31 Lettre d'engagement, projet "OneWater" - CNRS – Université de Strasbourg – Université de Rennes – Institut d'Études Politiques de Toulouse – Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement – Université Paris Nanterre
- CV 2024-264 - Contrat-type de diffusion électronique de la thèse de doctorat
- CV 2024-466 Accord de Consortium Activate (The ACTivisit, the archivist and the researcher : novel collaborative strategies of Transnational research, archIVing and exhibiting sociAl and poliTical dissent in Europe (19th – 21st century) (coordinateur principal: Université Versailles Saint- Quentin en Yvelines)
- CV 2024-529 Accord de Consortium CoCoSo (CoConstruction in the field of Social Welfare) (coordinateur principal: Université Paris Nanterre)
- CV 2024-570 Accord de reversement au titre de la campagne de financement de Grands colloques 2024 du GIS Institut de genre entre le CNRS et l'Université Paris Nanterre
- CV 2025-19 Avenant n°4 de prorogation à la convention de renouvellement du groupement d'intérêt scientifique (GIS) « Institut du Genre » – UPN

**• Autre convention**

- CV 2025-14 Avenant n°1 au contrat de prestation de service – CNRS pour Huma-Num – UPN

Après en avoir délibéré :

**Article unique :**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, l'ensemble des conventions citées ci-dessus.

Nombre de membres en exercice : 36  
Pour : 23  
Contre : 0  
Abstentions : 9

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre

